

## Campagne de recrutements pour le Centre Hospitalier International de Calavi (CHIC)

### Fiche de poste

### Médecin spécialiste ophtalmologiste

### Centre Hospitalier International de Calavi

#### PRESENTATION DE LA STRUCTURE

##### Présentation du Centre Hospitalier International de Calavi :

Le Centre Hospitalier International de Calavi (CHIC) est situé dans la commune d'Abomey-Calavi. Il vise à renforcer l'offre de soins dans la zone géographique du Grand Nokoué. Le Grand Nokoué couvre actuellement une population d'environ 3,8 millions d'habitants, soit près de 25 % de la population actuelle du Bénin.

S'inscrivant dans le cadre de la politique d'amélioration du système hospitalier béninois et de la gestion des produits de santé, ce CHU, se positionne comme un CHU de référence en santé au niveau national et international.

Le CHIC aura une capacité de 434 lits et places repartis sur deux niveaux. Il sera un pôle d'excellence sur des disciplines médicales et chirurgicales adultes.

Cette infrastructure moderne et innovante de plus de 40 000 m<sup>2</sup> comprendra six grandes unités d'hospitalisation de 50 lits chacune :

- Locomoteur et Neurochirurgie,
- Cardiovasculaire Thoracique – Tête et Cou,
- Cardiologie/Métabolisme,
- Oncologie : le CHIC a vocation de devenir le CHU de référence en oncologie au Bénin,
- Hépto-gastro-entérologie médico-chirurgicale,
- Néphrologie/Urologie



L'hôpital sera doté d'un plateau technique de haut niveau comprenant :

- Trois hôpitaux de jour (médecine, chimiothérapie et chirurgie),
- Un service d'accueil des urgences,
- Un plateau de biologie centralisé (biochimie, hématologie-cytologie, bactériologie, parasitologie, mycologie, virologie, toxicologie) et un laboratoire d'anatomopathologie ;
- Un plateau d'imagerie médicale (radiographie, IRM, scanner, échographie, mammographie) ;
- Un plateau de radiothérapie, curiethérapie et de médecine nucléaire, et un cyclotron ;
- Neuf salles opératoires.



## IDENTIFICATION DU POSTE

**Site :** Centre Hospitalier International de Calavi

**Fonction :** Médecin spécialiste ophtalmologiste

**Service :** Ophtalmologie

**Département :** Selon les spécialités, les services sont rattachés à un département  
**Département tête et cou**

**Statut :**

Texte(s) réglementaire(s) lié au poste : convention collective du CHIC, convention collective générale du travail applicable aux entreprises relevant du secteur privé et para-public en République du Bénin du 30 décembre 2005

**Liaisons fonctionnelles :**

**Au sein du service : avec le chef de service**

**Au sein du département : avec les autres praticiens du département de rattachement**

Le service d'ophtalmologie se trouve au sein d'un département de 25 lits regroupant les services Ophtalmologie, ORL, chirurgie maxillofaciale, et stomatologie.

Le service d'ophtalmologie est composé de :

- Un secteur ambulatoire de consultation centralisé avec 2 boîtes de consultations dédiés à l'ophtalmologie
- Un secteur d'hospitalisation mutualisé au sein du département tête et cou de 25 lits
- Un hôpital de jour de médecine de 10 places pour les prises en charge en ambulatoire (*à mutualiser avec les services de médecine*)
- Un hôpital de jour de chirurgie de 20 places pour les prises en charge en ambulatoire des patients de chirurgie (*à mutualiser avec l'ensemble des services de chirurgie du CHIC*)
- Les activités du service bénéficieront d'un secteur d'explorations fonctionnelles regroupant 10 salles dont une salle d'audiométrie.
- Le service bénéficiera du bloc opératoire composé au total de 9 salles opératoires pour l'ensemble des services chirurgicaux du CHIC.

## **Avec les autres composantes du CHIC**

- Comité de direction,
- Président de la CME
- Directeur médical
- Equipes du CHIC

## **MISSIONS DU POSTE**

- **Participation aux activités du service sous l'autorité du chef de service**
  - Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de service,
  - Participation à l'organisation du travail des équipes en fonction des pathologies et des besoins des patients.
  - Contribution à la prise en charge des patients du service (admissions et sorties).
  - Appui à la coordination des soins du service avec l'ensemble des professionnels de l'établissement en lien avec la direction générale
  - Participation à l'animation de l'équipe médicale, aux réunions de service, et à la diffusion des informations utiles à l'ensemble des personnels du service
  - Contribution à la rédaction annuelle du rapport d'activités de ce service
  - Contribution aux actions de formation pour les membres du service
  - Participation aux informations concernant les activités médicales du service
  - Appui au développement des liens organisationnels avec les autres services composant le département de rattachement du service
- **Suivi de la prise en charge et de l'accompagnement des patients**
  - Contribution à l'élaboration des protocoles médicaux de prise en charge et de suivi des patients pendant leur séjour et à leur bonne application
  - Contribution à la traçabilité des données et des informations médicales
  - Information, accompagnement et soutien des patients et de leur entourage
  - Respect des normes médicales et intégration des bonnes pratiques professionnelles
  - Appui au développement de la continuité des soins au sein du service
  - Contribution au suivi des indicateurs qualité, de gestion des risques et des vigilances.
  - Suivi de la démarche d'amélioration continue de la prise en charge des patients
- **Contribution au développement harmonisé des activités au sein du département de rattachement en lien avec le responsable du département et les différents services constituant ce département**
- **Relations extérieures – Promotion de l'établissement**
  - Contribution aux actions de communication scientifique
  - Développement des projets de recherche

## **COMPETENCES REQUISES**

### **LA FORMATION OU QUALIFICATIONS REQUISES**

- Praticiens hospitaliers spécialistes : décret n°2014-140 du 12 mars 2014 portant statuts particuliers des corps de praticiens hospitaliers spécialistes
- Praticiens hospitaliers hospitalo-universitaires : décret n°2019-204 du 24 juillet 2019 portant statuts particuliers des corps des personnels praticiens hospitalo-universitaires

## **LES CONNAISSANCES PARTICULIERES REQUISES**

- Très bonne connaissance du domaine hospitalier ;
- 2 ans d'expérience minimum de praticien dans la spécialité concernée ;
- Compétences avérées dans la spécialité médicale du service
- Compétences liées à l'encadrement et à la formation

## **LES QUALITES PROFESSIONNELLES REQUISES**

- Qualités relationnelles
- Esprit d'équipe
- Capacité à travailler en réseau
- Qualités d'écoute
- Autonomie

## **PARTICULARITE DU POSTE**

### **AMPLITUDE DE TRAVAIL**

8h-17h + astreintes éventuelles liées à la permanence des soins

### **REMUNERATIONS**

- Selon la grille salariale validée par le Conseil d'Administration du CHIC ou
- Selon la politique de rémunération validée par le Conseil d'Administration du CHIC.

### **CONGES ANNUELS**

Selon la réglementation en vigueur.

## **MODALITES DE CANDIDATURE**

### **DOCUMENTS A TRANSMETTRE**

Le candidat devra transmettre les pièces suivantes :

- Un curriculum vitae détaillé, actualisé et dûment signé
- Une lettre de motivation

## **CONTACT ET CANDIDATURES :**

Les candidatures sont à adresser à l'adresse suivante : [recrutementPM@chichopital.bj](mailto:recrutementPM@chichopital.bj)